CYNOPHILIE

LA GRANDE EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DU CLUB SAINT-HUBERT DU NORD à Lille, les 24 et 25 Avril

Le moment est venu de donner quelques précisions sur la grande exposition canine qui doit avoir lieu, à Lille, au Palais Rameau, les 24 et 25 avril, et dont nous avons déjà dit quelques mots.

Il importe que cette manifestation organisée par le Club Saint-Hubert, qui compte les personnalités cynophiles les plus marquantes du Nord, revête toute l'ampleur qu'elle mérite.

Le Club Saint-Hubert est heureux d'annoncer dès maintenant que la participation de plusieurs « Clubs spéciaux », — dont la liste sera publiée ultérieurement, — est assurée. Ces clubs, au lieu de disperser leurs expositions particulières en des manifestations diverses, les grouperont dans l'enceinte de l'exposition internationale, en un coup d'œil unique.

Ce sera une grande journée du sport cynophile.

D'autre part, des prix extrêmement importants sont d'ores et déjà promis. Ils émanent du Président de la République, des Ministres des Affaires Etrangères et de l'Agriculture, du Préfet du Nord, des députés et sénateurs, du Comité de fer du Nord et des Sociétés locales.

Quant au choix des juges — qui est essentiel dans une exposition de cette valeur, — il va sans dire qu'il sera fait parmi les compétences les plus éminentes de France et de Belgique.

HIPPISME

COURSES D'AUTEUIL

1re COURSE. — 1. Saint-Cyprien (L. Delbarrieu), g. 17.50, p. 10.50 ; 2. Ramadan (H. Howes), p. 20.50.

2e COURSE — 1. Fou-du-Roi (J.-B. Lasseu), g. 116.50, p. 31.50 ; 2. Gallois (J. Rodain), p. 19.00 ; 3. Marcellus (A. Kaley), p. 26.50.

3e COURSE. — 1. Guntrader (F. Hervé), g. 206.00, p. 39.50 ; 2. Saladin (G. Bédélough), p. 147.50 ; 3. Argentin (G. Mitchell), p. 31.00.

4e COURSE. — 1. Doré (Noiret), g. 19.00, p. 15.00, 2. Historien (M. Oudart), p. 58.50 ; 3. Carbucis (Bonaud d'Arci), p. 46.50.

5e COURSE. — 1. Histoire de Rire (Bédelough), g. 13.00, p. 11.00 ; 2. Rob Roy (L. Barre), p. 14.50.

6e COURSE. — 1. Mortemer, g. 605.50, p. 126.50 ; 2. Le Prélude (M. Rhodain), p. 44.50.

LE PAIEMENT DES IMPOTS DU 4 DECEMBRE

La note officielle suivante est communiquée :

« En vue d'éviter toute erreur d'interprétation de la part des contribuables, il est rappelé que les impôts additionnels aux impôts directs de 1925, crées par la loi du 4 décembre 1925 (article 2) sont exigibles en totalité depuis le 1er janvier 1926. Le recouvrement peut donc être régulièrement poursuivi depuis cette date.

Sans doute la majoration du dixième se sera-t-elle appliquée que le 1er mai aux sommes restant à payer sur le montant des impôts additionnels. Toutefois, la loi qui fixe la date à laquelle jouera la majoration ne saurait être considérée comme ayant prorogé la date d'exigibilité de ces impôts. Le gouvernement n'a pas méconnu le poids de l'effort demandé aux contribuables. Ainsi que l'a déclaré M. Paul Doumer, ministre des Finances, à la tribune de la Chambre des députés, le 15 février 1926 (Journal Officiel, 16 février, pages 847 et 848), les percepteurs, conformément aux instructions qui leur ont été envoyées, ne manquant point d'user de ménagements et, en particulier, consentent que les contribuables se libèrent par versements mensuels échelonnés de janvier à avril.

Il importe cependant que, suivant l'exemple déjà donné par nombre d'entre eux, les contribuables versent dans le plus bref délai possible tout ou partie des impôts additionnels, sans attendre d'y être contraints, soit par l'action des percepteurs, soit par la menace immédiate de la majoration du dixième. »

L'ASSOCITION DES OUVRIERS POLONAIS DE FRNCE TIENT SON ASSEMBLEE GENERALE A DOUAI

De formation toute récente, l'Association des Ouvriers Polonais résidant en France, a tenu hier matin dimanche, à l'Hôte de Ville de Douai, son assemblée générale.

M. Rejer président, assisté de MM. Kalinowski, secrétaire ; Berent, trésorier ; Dyjas, chef de Contentieux, d'autre part, MM. Derezinski, consul de Pologne à Strasbourg et Rembiszewski, vice-consul à Paris, étaient présents.

M. Dyjas, licencié ès-sciences politiques et économiques, donna lecture d'un rapport très concis qui exposait le but de la Société.

L'Association a pour objet la défense des intérêts des sujets polonais résidant en France et l'entr'aide.

Mais en dehors de cela, les statuts prescrivent à ses membres la plus parfaite loyauté envers les autorités françaises.

Rien d'ailleurs n'est plus normal.

Par ailleurs, M. Dyjas en egrenant le chapelet des divers paragraphes, donna quelques autres précisions quant au rôle de l'Association.

Elle repousse, dit-il, tout antagonisme avec les ouvriers français. Elle veut maintenir intact le sentiment national et le sentiment de conscience chez tous les Polonais résidant en France.

Les membres du Conseil d'administration de la Société, vont s'efforcer d'établir une entente avec les Pouvoirs publics, notamment avec les maires des villes et communes, relativement à la carte d'identité délivrée par les bureaux d'immigration et qui donne droit à une réduction de taxe. Or, cette modalité est diversement appréciée et donne lieu à des malentendus qui sont dûs à l'ignorance qu'ont les étrangers de certaines dispositions législatives françaises.

La Société, d'autre part, va étudier le projet de constitution d'une caisse de retraite.

Déjà une convention franco-polonaise stipule, dans un ordre d'idées parallèle, que les ouvriers polonais ont le droit de participer dans une proportion élevée au Conseil d'administration des Caisses de secours des mines.

Enfin, après l'examen de questions d'ordre secondaire, l'assemblée s'est séparée après avoir décidé d'adresser un télégramme à MM. Briand, président du Conseil des ministres et Albert Thomas, directeur du Bureau International du Travail.

LE CONGRES DE L'U. N. DES COMBATTANTS

On nous communique :

« Le Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Combattants s'est réuni le samedi 13 mars à Paris, et a arrêté les grandes lignes de son 7e Congrès National qui se tiendra à Arras — la Martyre — du 13 au 16 mai prochain.

De très importants rapports seront présentés à ce Congrès auquel prendront part les délégués des 4.326 sections composant l'U.N.C. »

L'Administration Communale

Il est évident et hors de doute que les préoccupations financières actuelles de l'Etat passent avant toutes les autres. Mais elles ne peuvent cependant pas faire perdre de vue les réalités d'un autre genre.

Au premier plan des soucis des modestes organismes municipaux, l'on me permettra de dire ici qu'il faut placer l'angoissant problème du paiement du solde des dépenses de l'exercice 1925, qui va être clos prochainement.

Beaucoup de communes, pour ne pas dire toutes, se trouvent aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile et précaire, du fait qu'elles se trouvent dans l'impossibilité absolue de régler les dépenses engagées en 1925 faute de fonds disponibles. Les budgets sont équilibrés sur le papier, mais ne le sont nullement en réalité, car les recettes prévues (fonds des contributions indirectes, taxe vicinale, redevances minières, fonds du budget des cultes, centimes additionnels communaux même) ont bien été faites par l'Etat pour le compte des communes, mais celui-là ne les a pas versées à ces dernières, tout au moins pour une grande part, puisqu'aujourd'hui il n'a encore été remis qu'un compte de 50 % sur le fonds commun des indirectes.

Aussi, et c'est principalement dans les petites communes rurales, que les difficultés se font ressentir : les municipalités se trouvent dans des situations inextricables : des dépenses tout à fait obligatoires et urgentes, telles que les salaires des ouvriers et employés, travaux aux chemins, etc., ne peuvent être payées et ce qui complique d'une façon peu ordinaire la tâche de ceux qui ont la charge des intérêts des communes, c'est le parti-pris évident des pouvoirs publics de ne répondre à aucune des nombreuses réclamations qui leur sont adressées au sujet de cette situation, qui ne peut plus se prolonger plus longtemps sans amener un désarroi profond dans l'organisation du pays.

On ne doit pas oublier, en effet, que la commune est la base de l'administration française et que, si des fissures se produisaient à cette base, ce ne serait pas sans de sérieux dommages pour l'administration tout entière. Alors que l'on demande toujours de plus en plus d'initiatives et de services aux municipalités, que l'on étend toujours plus fort leur rayon d'action, que l'on complique leur tâche par l'application de lois nouvelles et compliquées, c'est ce moment-là que l'on choisit pour rendre leur action impossible en les privant des subsides qui leur appartiennent et qui leur sont nécessaires pour conduire à bien leur administration journalière.

Non seulement l'Etat retient, contre toute justice, les fonds appartenant aux communes, mais il fait payer à ces dernières dans bien des cas, des sommes disproportionnées avec leur nombre d'habitants pour différents contingents : assistances diverses, protection de la santé publique, etc., etc., et pour lesquels personne n'y comprend plus rien, sauf naturellement l'Etat, qui fait ainsi payer par les organisations municipales la quote-part de ces dépenses qui devrait, légalement, être à sa charge.

Il n'est pas de loi nouvelle ou de modification de loi qui n'ait immédiatement sa répercussion sur les organisations municipales, qui, dans presque tous les cas, ont la charge de mettre debout les éléments permettant l'application des décrets ou même la charge exclusive de l'application elle-même.

Que l'on compare la tâche des municipalités d'il y a vingt ans avec celle des municipalités *d'aujourd'hui : lois d'assistance aux vieillards*, aux familles nombreuses, aux femmes en couches, retraites ouvrières et paysannes, loi sur les accidents de travail agricoles, pensions militaires, sont venues demander d'un côté un effort budgétaire aux communes et, d'un autre côté apporter un travail supplémentaire aux mairies, et par cela même créer des dépenses nouvelles à ces *organismes*.

Alors que l'on a poussé les communes à créer des consultations de nourrissons, des primes à la natalité, des cours d'adultes que l'on s'apprête à leur demander demain un effort nouveau pour la mise au point de la loi des assurances sociales impatiemment attendue par la classe ouvrière du pays, va-t-on, demain, leur dire de supprimer tout cela ? ou bien va-t-on les y contraindre bon gré, mal gré, en refusant systématiquement de leur verser les impositions leur revenant ?

Aucun républicain des campagnes et des cités ouvrières ne comprendrait pas une telle façon de procéder, contraire à tous points de vue aux conceptions de la France républicaine et sociale, car il ne suffit pas de voter des lois d'assistance ou des lois d'esprit démocratique : il faut aussi et surtout donner de quoi les appliquer.

CRESSON FLEURY.

CHEZ LES PÊCHEURS A LA LIGNE DU NORD

L'assemblée générale annuelle du Syndicat des Pêcheurs à la Ligne du Nord aura lieu dimanche 21 mars, à deux heures et demie, dans la Salle du Conservatoire, place du Concert, à Lille.

Ordre du jour : Allocution du Président ; Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1925 ; rapport du secrétaire sur les travaux de l'année 1925 ; Situation financière ; Renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

La présentation de la carte bleue de 1926 avec le billet qui est adhérent donnera droit à participer à la tombola. Il est formellement interdit de se présenter avec différentes cartes. Le trésorier se tiendra à la disposition des membres du Syndicat, de deux heures à deux heures et demie. La distribution des cartes sera arrêtée à cette heure.

CHEZ LES POMPIERS

De l' « Officiel » : Sont nommés dans les corps de sapeurs-pompiers :

NORD. — MM. Caullery Arsène, lieutenant à Neuf-Mesnil ; Lauwaert Huvert, sous-lieutenant à Neuf-Mesnil.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Lengien Désiré, sous-lieutenant honoraire à Avion ; Parent Victor, sous-lieutenant à Avion ; Scribot Arthur, sous-lieutenant à Fruges ; Cornu Emile, lieutenant à Groffliers ; Bastien Anthime, sous-lieutenant à Tortefontaine ; Bataille Jules, lieutenant à Wimereux.

Nos Patrons-Primes

Godets et Fronces

Nous revenons à la technique des toilettes dont les coutures ne furent pas dissimulées, mais traitées au contraire, avec des points verticaux, ou obliques, réguliers et apparents.

Les manches longues et même les cols montants à petits revers s'affirment encore car les froids sont à redouter jusque la fin avril. D'autres préfèrent les cols rabattus avec fiot de ruban devant, ou jabot plissé. Celui-ci se fait indifféremment très étroit ou très large. Enfin la coupe en découpures, à chaque jour ses trouvailles. Ce sont tantôt des bandes partant du devant de la robe en taille pointue, pour remonter jusqu'aux hanches et se terminer en bande, ceinture droite derrière.

Ces bandes de tissu pareil au fond, sont piquées taillées dans du biais, elles font jouer leurs reflets mats, ou soyeux, s'il s'agit de lainage ou de soie.

Constatons enfin, que de tous côtés on paraît croire que la jupe froncée succédera aux godets. On en voit déjà pas mal et cette tendance alterne avec les plis creux en faveur.

COUSINE GERVAISE.

PATRON N° 6722

Sobre et chic ce tailleur très masculin, en lainage vert bronze garni de boutons de corne. Mannequin 44. Métrage 2 m. 75 de tissu en 118.

PATRON N° 6726

Simple et pratique tailleur de fine serge. Les boutons de croisage et ceux des manches sont en corrozo. Mannequin 44. Métrage 2 m. 75 en 118.

Notre Patron-Prime

Il suffit de remplir le bon ci-dessous, d'indiquer le numéro du patron choisi et de nous envoyer la somme de *1 fr. 25 en timbres-poste* pour recevoir

LE PATRON-PRIME

du modèle choisi dans le *Réveil*.

Bon pour le PATRON-PRIME

N°

Je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible le patron N°

M .....

rue .....

à .....

département .....

Ci-joint la somme de 1 franc 25

Envoyer votre demande de PATRON-PRIME à l'adresse suivante :

SERVICE DES PATRONS-PRIMES
RÉVEIL
186 bis, rue de Paris, LILLE

VOIES URINAIRES

Toutes les affections récentes et anciennes guéries rapidement et définitivement par les CAPSULES DIASEPTOL. L'étui 12 fr. franco contre mandat 12.50. Phie BURY, docteur en Phie, 47, r. St-Sauveur, Lille. (Vérification des urines).

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

Viennent de paraître

AUX EDITIONS GEORGES-ANQUETIL, 30, boulevard Berthier, à PARIS

LES GRANDS DRAMES PASSIONNELS

par Marcel NADAUD et André FAGE

L'ARMÉE DU CRIME

(suivie de « La Coco, Reine des Epouvantes » et de « L'Espionnage d'après-guerre »)

par Marcel NADAUD et André FAGE

LES MORTS MYSTÉRIEUSES

(suivies de « Les Sorciers modernes »)

par

Marcel NADAUD et Maurice PELLETIER

Ces trois ouvrages constituent, comme l'a dit un critique éminent, le chef-d'œuvre du roman vécu.

En une cinquantaine de petits romans passionnants et frémissants de vie, les affaires criminelles les plus mystérieuses et les plus dramatiques qui aient défrayé la chronique depuis quarante ans sont reconstituées là avec les mœurs, le mouvement littéraire, artistique et politique, les modes, la vie mondaine et galante, et jusqu'à l'argot de leur époque, c'est-à-dire replacés exactement dans leur milieu, ce qui n'avait jamais été tenté par aucun écrivain. L'« Armée du Crime » est, d'autre part, le plus émouvant des reportages dans le monde des repris de justice et de la Névrose, des pires bas-fonds aux plus luxueux palac .

Ces trois succès, événement littéraire de l'année, sont en vente partout 15 francs chacun.

PHOTOGRAVURE — Téléphone : 233 33.18

La Presse Populaire — 186 Rue de Paris, LILLE

.. TRAITS · SIMILIGRAVURES ..
Photolithos - Dessins - Photographies
RETOUCHES
Livraison Rapide

Le Congrès national des Mutilés du Travail

La Fédération Nationale des Mutilés du Travail tient actuellement son VIe Congrès National à la Bourse du Travail de Toulouse. Son organisation fut parfaite.

La grande salle de la Bourse du Travail est garnie des emblèmes rouges des organisations ouvrières, avec le portrait de Jaurès à la Tribune.

Au bureau avaient pris place : Guillet, président de la Fédération ; Faure et Mugué de Toulouse. Guillet souhaite la bienvenue à tous et souligne la marche ascendante de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail.

Tous les départements de France sont représentés ; on remarque le délégué du ministre du Travail et des Pensions ; Quillent, de la C.G.T. ; Delorme, du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais ; des délégués étrangers : d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Algérie. Tous les bassins miniers sont largement représentés.

Quillent salue le Congrès et assure les Mutilés du Travail de l'appui total de la Confédération générale du Travail.

Génin, de Lyon, donne lecture du rapport concernant le journal « Le Mutilé du Travail » ; après discussion, le rapport est adopté à l'unanimité.

Perrou, d'Orléans, donne lecture du rapport de la Commission de contrôle qui est également adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture des lettres venant du Sénat, de la Chambre des Députés, du Bureau International du Travail, annonçant l'envoi de MM. Mauger, sénateur, Gros, député et Tixier, du Bureau international du Travail.

Marcet, secrétaire fédéral, indique la méthode de travail à suivre et donne lecture de son rapport. Plusieurs délégués interviennent et un vote unanime confirme l'exposé du citoyen Marcet et lui renouvelle ses fonctions.

Sur le Conseil judiciaire, Marcet propose une entente complète avec les organisations syndicales, pour établir un Conseil judiciaire National, capable de lutter avec les aigrefins de la procédure.

LE PAIEMENT INTÉGRAL DU RAPPEL DES FONCTIONNAIRES

On nous communique :

« La C. A. P. du Syndicat des Agents des Contributions Indirectes demande le paiement immédiat du solde qui reste sur le rappel d'augmentation pour 1925.

Elle fait observer que le dixième laissé en suspens va tomber en exercice clos s'il n'est pas mandaté d'ici le 31 mars.

Elle remarque que les nouvelles commissions de révision des traitements, dont la constitution est envisagée n'auront jamais statué pour cette date, ce qui était d'ailleurs facile à prévoir.

Elle ne comprend pas que les gouvernements usent de pareils artifices pour ajourner les difficultés et s'éviter de prendre des décisions nettes.

Elle répète que les agents des Indirectes comme les autres, ne sont plus disposés à se laisser amuser avec des acomptes et des demi-mesures. Ils sont décidés à en finir une bonne fois pour toutes sur le problème des traitements qui traîne lamentablement depuis si longtemps.

Il n'y a pas d'autre solution que l'échelle mobile avec une péréquation totale ».

Bulletin Economique

PARIS, 13 (Halles Centrales). — **Viandes.** — Bœufs, quartier de derrière, 5 à 9.20 le kilo ; devant, 3.50 à 5.70 ; aloyau, 8 à 14.50 ; cuisses, 5 à 8.50 ; Veaux, 1re qualité, 11.20 à 13 ; 2e, 9.50 à 11.10 ; 3e, 6 à 9.40 ; moutons, 1re qual., 11 à 13.50 ; 2e 9 à 10.90 ; 3e, 6.50 à 8.90 ; gigots, 9 à 15 ; carrés parés, 7 à 20 ; porcs entiers ou demis, 1re qual., 10.60 à 11.20 ; 2e, 9.50 à 10.50 ; filets, 9.50 à 13.50 ; jambons, 9.50 à 12.80.

Beurres. — Fermiers Isigny, 18 à 22.50 ; Centrifuge Normandie, 17 à 21.50 ; Bretagne, 17 à 20 ; Charentes-Poitou, 18 à 22.20 ; marchande Normandie et Bretagne, 10 à 19.20 ; beurre salé ou fondu, 11 à 16.

Œufs. — Normandie extra, 480 à 560 ; choix, 400 à 470 ; Bretagne choix, 410 à 460 ; autres, 370 à 400.

Fromages. — Camembert Normandie, 140 à 380 ; divers, 70 à 200 ; Lisieux, bottes, 230 à 360 ; vrac, 150 à 500 ; Pont-l'Evêque, 150 à 370.

Volailles. — Canards rouennais, 13 à 54 ; ferme, 12 à 14 ; poulets morts nantais, 11 à 21.50 ; poules de Bretagne, 12 à 15.50.

Poissons. — Barbues, 10 à 18 ; bars, 14 à 26 ; homards vivants, 20 à 32 ; langoustes vivantes, 22 à 30 ; maquereaux français, vrac, 4 à 5 ; morues salées, 3 à 5 ; raies, 2 à 3.50 ; fraîches, 40 à 70 ; soles françaises, 18 à 23 ; huîtres portugaises, 11 à 22.

Anti-ÉPILEPTIQUE de LIÈGE — Brochure et consultations (Laboratoire Pharm. LILLE)

MARCHÉS DE LA RÉGION

Beurres. — Dunkerque, 21 à 21.50 le kilo ; Maubeuge, 20 ; Arras, 18 à 18.50.

Œufs. — Dunkerque, 13 à 13.50 les 26 ; Maubeuge, 0.50 pièce ; Arras, 11 à 12 fr. les 26.

Pommes de terre. — Dunkerque, 0.65 à 0.75 le kilo ; Maubeuge, 0.75 ; Arras, 0.60 à 0.70.

Volailles. — Poulets : Dunkerque, 20 à 35 fr. pièce ; Arras, 34 à 38 fr. la couple.

ARRAS, 13. — **Marché aux vaches.** — On avait amené 300 vaches, génisses et taureaux.

Marché assez actif. Les cours sont plus fermes, surtout la flamande de première qualité, toujours recherchée. On vend la flamande prête ou fraîche vêlée, de 3.000 à 3.700 fr. et même quelques-unes ont été vendues 3.900 et 4.000 francs. La deuxième catégorie, de 2.800 à 3.000 fr. et la troisième catégorie, de 1.400 à 2.200 fr. Les bêtes à nourrir font défaut. Le cours de la bête grasse est très ferme ; il varie suivant jeunesse et qualité de 4 à 5.35 le kilo, vivant.

Marché aux porcs. — Porcelets, 180 à 260 fr. ; coureurs, 300 à 430 fr. suivant âge et qualité.

Bourse de Valenciennes. — Cote officielle de la Bourse de Valenciennes du samedi 13 mars : Sucre nominal, 246 à 247 fr. Stock de l'entrepôt, 23.054 sacs de sucre blanc et 25.555 sacs de sucre roux.

Farines taxées 198 fr. ; blés, 75 à 77 k., 146 à 149 fr. ; seigles, les 100 kilos, 100 fr. ; escourgeons, les 100 kilos, 97 fr. ; avoines, les 100 kilos, 108 fr.

REVUE HEBDOMADAIRE de la Bourse de Lille

La recrudescence d'animation survenue la semaine dernière s'est poursuivie cette semaine et s'est même étendue à presque tous les compartiments. On a traité beaucoup de valeurs étrangères, valeurs charbonnières, textiles, minières et de produits chimiques. Quant aux tendances, elles ont encore été irrégulières, sauf sur quelques titres : DOURGES, OSTRICOURT RAFFINERIE DE PETROLES DU NORD et la part OMNIUM DES PETROLES DU NORD qui ont progressé d'une façon notable.

Avant de passer en revue la cote de nos valeurs, disons que la création d'un marché à terme à Lille aurait recueilli l'accord de la Chambre Syndicale des agents de change et serait en voie de préparation.

Aux valeurs de charbonnages, nous avons eu, ces jours-ci, une brusque hausse de la part ALBI, provoquée, sans doute, par l'espoir d'une augmentation sensible du dividende. On a remarqué des arbitrages de dixièmes BETHUNE contre des entiers, la coupure étant beaucoup meilleur marché que l'unité.

Pas de changement en COURRIÈRES que des capitalistes parlent ramassement discrètement. Il en est de même pour ESCARPELLE, MARLES-SARRE ET MOSELLE et VICOIGNE. Vive baisse de DOURGES sur le bruit qu'il serait procédé prochainement à une réduction du capital par incorporation des réserves, opération de laquelle résulterait une réparation gratuite d'actions nouvelles.

Aux valeurs de pétrole, fermeté de DABROWA. On annonce que DABROWA conservera une participation importante dans la Société France Mexique qui va être constituée, avec le concours d'un groupe français pour l'exploitation de ses gisements mexicains.

Bonne tenue de LILLE-BONNIÈRES, MONTE-CARLO, MILANO, et RENASTEREA FRANÇAISE. Fléchissement, par contre, des actions et parts SILVA attaquées par la spéculation.

Au compartiment de la métallurgie, baisse de DENAIN ANZIN, de FIVES-LILLE, de PONT-A-MOUSSON et fermeté par contre de FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET EST de DELATTRE et FROUAT et de SAULNES.

Aux valeurs diverses, signalons des échanges suivis en valeurs étrangères, notamment sur RIO, SUEZ, LAUTARO et CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN qui voient leur marché, à Lille, s'acclimater facilement.

Aux textiles, AGACHE est résistant malgré les ventes dont ce titre est l'objet ces temps-ci. C'est le 15 que sera payé le solde du dividende des ces titres, soit 26 fr. net. Transactions larges en DOLLFUS MIEG, ainsi que TIBERGHIEN et en COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIERE.

Aux valeurs de produits chimiques, SAINT-GOBAIN, est l'objet de bonnes demandes, ainsi que KALI SAINTE-THERESE, deux affaires se présentant comme sérieuses et dotées d'un bel avenir.

Au compartiment minier, fléchissement de MOKTA EL HADID, de BLAYMARD et de SIDI BOU AOUANE, les intitiés considérant ce recul comme opportun pour l'achat.

Dans les autres groupes, fermeté de CIMENTS FRANÇAIS et transactions suivies en ELECTRICITE ET DU GAZ DU NORD, en PEYRISSAC, en GRANDS HOTELS FRANÇAIS, en LEBOSSE et en MOTTE-CORDONNIER.

Aux valeurs à revenu fixe à noter la fermeté des obligations DECENNALES 19-29 qui se traitent à 78.

PELADE — Chute des Cheveux et Barbe par plaques — Notice gratis — DÉBIT, Phie 27, r. Richelieu, Toulouse

REVUE HEBDOMADAIRE de la Bourse de Paris

Ce qui a caractérisé le marché pendant la semaine écoulée, c'est son indécision, d'ailleurs très naturelle.

Il est bien évident que la chute inattendue du ministère, sa reconstitution et l'ignorance dans laquelle on reste des projets du nouveau Cabinet, ainsi que de l'accueil qui leur seront fait ne pouvaient que troubler la Bourse et inciter chacun à la réserve.

Les nombreux acheteurs, assez éprouvés au moment de la liquidation de fin-de mois et qui avaient changé leurs positions en se portant vendeurs, escomptant l'amélioration des charges, ont vu réduire à néant leurs pronostics par suite de la tension de ces derniers, aussi a-t-on encore assisté à de nouvelles pertes du découvert.

Les affaires sont maintenant au point mort. Sans doute depuis quelques jours on assiste à une stabilisation relative des changes, mais le charme est rompu et la clientèle s'abstient par prudence.

Toute l'économie boursière est évidemment bouleversée par les jeux de la politique, aussi bien extérieure qu'intérieure. La conférence de Genève n'est pas, en effet, sans contribuer à entretenir l'indécision du moment en raison des surprises qu'elle peut réserver et de la sourde inquiétude que les tractations en cours provoquent chez tout le monde.

On ne passe pas sans dommage d'un extrême engouement à l'égard des valeurs internationales ou gagées, à leur complet abandon. Pour que les affaires, brusquement arrêtées, connaissent une reprise, un redressement ou tout au moins une stabilisation de quelque durée du notre monnaie serait nécessaire. Un tel résultat serait le secret de demain et trop de considération agissent présentement sur les esprits comme sur le marché pour qu'il soit possible de dégager une perspective ou seulement une possibilité quelconque.

Nous sommes particulièrement heureux de voir qu'au milieu de cet accès de faiblesse boursière qui a marqué depuis six jours nos séances, et qui était en partie dû à la mauvaise tenue des places étrangères, le compartiment de nos Rentes se soit montré l'un des plus fermes de la cote.

Les grandes Banques françaises se sont également bien comportées.

L'INFORMATEUR FINANCIER.

Imprimerie du Réveil du Nord, 186 bis, Rue de Paris, Lille

Le gérant : Emile DEWIT.

FEUILLETON DU 15 MARS 1926. — N° 96

TROTTINETTE

Par Jules Lermina

L'explication fut prompte et décisive.

Ah ! c'était encore ce gueux de Marinez qui faisait des siennes ?... On verrait bien.

Et voilà comme, au moment où le père de Malo se croyait le plus sûr du succès, Trottinette apparaissait comme la *Dea ex machina*.

C'était un véritable coup de théâtre arrivant au moment psychologique.

Glencoe avait couru à la jeune fille et lui avait saisi les deux mains, pâle, sans pouvoir prononcer un seul mot.

Marinez, livide, semblait foudroyé.

Ainsi, de cette trame si habilement ourdie, rien ne subsistait plus.

Trottinette, toute rougissante, s'était dégagée de l'étreinte un peu trop familière et quelque peu embarrassante de l'Ecossais et, courant à son frère, s'était jetée dans ses bras.

Fauvetin, délibérément, avait tiré de sa poche une paire de menottes et les avait passées au poignet de Marinez qui, sombre, le visage convulsé, restait immobile, comme changé en statue de pierre.

Trottinette, rapidement, racontait les péripéties de son emprisonnement.

— Misérable ! s'écria Glencoe, en menaçant Marinez le poing levé.

— Oh ! ne lui faites pas de mal ! s'écria Trottinette.

— Ne parlez plus de pitié ! s'écria violemment lord Glencoe : cet homme n'en mérite aucune... N'a-t-il pas osé porter la main sur vous ?... n'a-t-il pas torturé votre frère de la façon la plus épouvantable ?... Cet homme nous appartient et, cette fois, il ne nous échappera plus.

— Ni lui, ajouta Lamblin, ni l'odieuse créature qui est l'auteur première de tous ses crimes.

Marinez eut un mouvement brusque.

Mais la pression des menottes lui arracha un cri de douleur.

— Ne bouge pas, ma vieille, lui dit l'agent gouailleur ; cette fois, tu es bien pris et tu ne t'envoleras pas.

A ce moment, la voix de Mme Verdier s'éleva de la pièce voisine : elle appelait Victor.

— Maman ! cria la jeune fille en courant vers la porte.

Victor la suivit et tous deux disparurent.

— Maintenant, dit Fauvetin, qu'est-ce que nous allons faire de cet oiseau-là ? M'est avis que le plus court est de le conduire tout de suite à la préfecture, où on saura bien le traiter comme il le mérite.

— Tous les témoins sont à notre disposition, dit Glencoe : Flipot, la Topaze... et Vachot !

— Vachot ! s'écria Fauvetin... Il a donc été repris ?

— Mon cher Fauvetin, dit Lamblin, ceci vous apprendra à être un peu moins prompt dans vos jugements... Vachot est revenu deux heures après votre départ, et c'est grâce à lui que nous tenons, par les témoignages de Flipot et de sa maîtresse, tous les fils de l'infâme intrigue dont Victor Verdier a été victime...

— Ma foi, tant mieux ! dit Fauvetin. J'aime mieux le bien que le mal. Les gredins comme celui-ci suffisent bien...

Donc, reprit Glencoe, la marche que nous allons suivre me paraît des plus simples : Lamblin et moi, nous allons vous accompagner à la préfecture avec votre prisonnier ; nous ferons notre déposition tant à son sujet qu'à celui de sa complice ; nous annoncerons que Victor se tient à la disposition de la justice... Dans deux heures, la comtesse de Rêmes sera venue rejoindre son père, et l'œuvre de réparation s'accomplira. Elle n'a été que trop tardive !

— Soit, dit Fauvetin. Voulez-vous, je vous prie, envoyez chercher une voiture ? Je ne suppose pas que vous veuillez transporter ce gibier-là dans une des vôtres ; il faudrait la *désinfecter*.

Glencoe sonna et donna des ordres.

Jusque-là, Marinez n'avait pas prononcé une seule parole.

La tête baissée, il ne bougeait pas, impassible en apparence.

On n'eût pas deviné que c'était son sort qui se jouait à ce moment.

Tout à coup, il releva la tête :

— Me sera-t-il possible, fit-il, de dire un mot ?

— Pas de bavardages ! s'écria brutalement Fauvetin... Tu veux encore nous en conter : il est trop tard !

Marinez regarda Glencoe et reprit doucement, d'une voix suppliante :

— Laissez-moi parler, je vous en prie...

— A quoi bon, en effet, reprit Lamblin : vous vous expliquerez devant le juge d'instruction. Que nous dirions-vous, d'ailleurs, que nous ne sussions déjà ?... Vous avez commis le crime le plus infâme qui se puisse rêver... Non content de verser le sang d'un honnête homme, vous avez lâchement rejeté sur un autre la responsabilité du crime, vous avez brisé l'avenir d'un innocent... et c'est miracle qu'il ait survécu à cette catastrophe qui a tué son père, ne l'oubliez pas... Enfin, hier encore, acculé, vous sentant perdu, vous avez commis l'attentat le plus odieux sur une jeune fille, presque une enfant... Elle nous l'a dit, vous l'aviez vouée à la plus atroce des morts, la mort par la faim... et c'est alors que vous vous sentez définitivement perdu que vous oseriez implorer notre pitié !... N'attendez plus rien de nous : vous appartenez à la justice... A elle et à elle seule de décider de votre sort !...

— Je ne demande pas de pitié, fit Marinez d'une voix sourde. Je ne me fais aucune illusion... l'échafaud m'attend. J'y monterai et je vous jure que vous ne me verrez pas faiblir... Je ne nie rien, je ne me défendrai même pas... Oui, j'ai assassiné M. de Sémery... Oui, j'ai témoigné faussement pour faire condamner Victor Verdier... Oui, enfin, j'étais décidé à tout pour le contraindre à se reconnaître coupable et j'ai commis le crime de séquestration avec menaces de mort... Je vais plus loin : je ne prétends même pas que ces menaces je ne les eusse pas mises à exécution.

— Lâche ! murmura lord Glencoe.

— Oui, criminel, meurtrier, menteur, parjure et lâche, je suis, j'ai été tout cela... et pourtant, encore une fois, je vous supplie de m'accorder quelques instants d'entretien...

— C'est-à-dire, fit Fauvetin, que tu veux que je te lâche pour essayer encore de t'échapper...

— Prenez des cordes, dit Marinez, liez-moi les bras et les jambes, prenez toutes les précautions que vous voudrez imaginer... pourvu que vous ne me bâillonnies pas, c'est tout ce que je demande.

A ce moment, Trottinette entrait. Elle entendit les dernières paroles de Marinez.

— Que demande-t-il donc ainsi ? dit-elle.

Glencoe le lui expliqua.

Trottinette regarda Marinez et, dans ses yeux, elle lut une telle expression de douleur, de supplication, qu'elle se sentit tout émue.

— Pourquoi lui refuser cette grâce suprême ? dit-elle doucement.

— Vous oubliez, s'écria Glencoe, que cet homme a osé porter la main sur vous, qu'il était prêt à vous torturer !...

— Raison de plus, reprit Trottinette, pour que je plaide sa cause... Que vous demande-t-il, après tout ? de parler. Après l'avoir entendu, ne serez-vous pas libre d'agir comme vous le jugerez bon ?... D'ailleurs, il sait lui-même qu'un intérêt supérieur à tout autre dictera votre résolution, il sait que mon frère soit libre et réhabilité...

— Et il le sera, je vous le jure, dit Marinez.

— Qu'il parle donc, dit Trottinette, je vous le demande... Je vais retrouver ma mère...

— Non, non fit Marinez, restez, je vous en prie... Au contraire, priez votre frère de venir aussi... c'est devant vous tous que je veux parler.

Il y avait dans sa voix, d'ordinaire si âpre, un accent de douleur solennelle qui troublait.

— Qu'il soit donc fait selon votre volonté dit Glencoe à la jeune fille.

— Mais vous savez que je ne le lâche pas, dit Fauvetin, je n'ai pas envie qu'il me file entre les doigts.

Marinez le regarda. Peut-être la présence de cet homme, indifférent après tout, lui était-elle pénible. Mais il haussa les épaules, en signe de résignation.

— Je ne demande que le droit de parler, dit-il.

Trottinette appela son frère. Victor reparut.

— Nous vous écoutons, dit Glencoe à Marinez.

Le vieillard, debout, les deux mains croisées, ressemblait à une statue monacale du moyen âge.

— Je suis en votre pouvoir, dit-il, toute espérance d'évasion serait folie. Les témoins que vous avez réunis contre moi m'enverront à l'échafaud, et je ne chercherai même pas à me défendre... J'avoue et j'avouerai dans la salle des assises, comme j'avoue ici même. Ma condamnation sera la réhabilitation de M. Verdier. J'aurai donc réparé autant qu'il est en mon pouvoir les crimes que j'ai commis ; vous serez libre, je rendrai hommage public à votre honnêteté et plus une ombre ne pèsera